

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 28 mai 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, WINTER-KNECHT Didier, RICK Stéphane, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BONICEL Bénédicte, BLANCK Denis, DOSSMANN Pascal, DREISTADT Maxime, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents : REGNIER Clarisse a donné procuration à RICK Stéphane, FOURNAISE Véronique a donné procuration à WEEBER Michelle, HOFFMANN Caroline a donné procuration à ZINCK Gisèle, KOERIN Gilbert a donné procuration à BLANCK Denis, LAENG Éric

Objet : Création de deux postes d'adjoint technique contractuels pour les jobs d'été

Vu l'article L332-23-2° permettant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité ;

Madame le Maire informe l'assemblée que, pour les mois de juillet et août, il serait utile de pouvoir recruter des jeunes pour exécuter divers travaux d'entretien et ainsi renforcer le service technique. L'âge requis est de 16 ans révolu.

Les jeunes seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique non titulaire (catégorie C) avec une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ils assisteront les agents du service technique dans les diverses missions qui leur sont confiées (entretien des espaces verts, entretien du domaine public et divers petits travaux dans les bâtiments publics).

Le nombre maximum de jeunes pouvant être recruté est fixé à deux par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A P P R O U V E la création des deux postes d'adjoint technique, à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité.

P R E N D A C T E que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

DIT

que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

AUTORISE

le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME.

Publié le - 1 JUIN 2026

Transmis à la Préfecture le - 1 JUIN 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le - 1 JUIN 2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE



Le Maire, Sylvie ROEHLLY

